



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 12 octobre 2011

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU: orateur du groupe UMP sur la Proposition de loi interdisant l'utilisation du Bisphénol A pour les contenants alimentaires

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a été nommé orateur du groupe UMP sur la proposition de loi visant à suspendre la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de tout conditionnement à vocation alimentaire contenant du bisphénol A.

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a confirmé un certain nombre de signaux concernant les effets potentiels du Bisphénol A sur la santé, en pointant des périodes de plus grande vulnérabilité (période pré et post natale). La majorité est vigilante sur la problématique des perturbateurs endocriniens, tout comme le Parlement français, qui est l'un des premiers à avoir suspendu la commercialisation des biberons contenant du Bisphénol A.

C'est pourquoi, le groupe UMP a décidé d'agir vite, mais avec discernement. Il faut, en effet, s'assurer de l'innocuité des produits de substitution et laisser le temps aux industriels de s'adapter. C'est la raison pour laquelle, la Commission des Affaires Sociales, sous l'impulsion des Députés du Groupe UMP, a adopté un amendement qui repousse l'application de l'interdiction d'utiliser du Bisphénol A pour les contenants alimentaires au 1^{er} janvier 2014. Ce délai de 2 ans semble être aujourd'hui suffisant pour permettre une adaptation de l'industrie.

En revanche, pour les contenants alimentaires, à l'usage des nourrissons et des enfants en bas âge, l'interdiction d'utiliser du bisphénol A intervient dès le 1er janvier 2013.

Après l'adoption, la semaine dernière du Projet de loi sur le Médicament, cette proposition de loi est le signe que les Français peuvent compter sur la vigilance du Gouvernement et des députés UMP sur les sujets touchant à la sécurité sanitaire.

Contact presse: 02 41 87 42 41